

CRESSY sur SOMME

Compte-rendu de Conseil Municipal

SEANCE DU 3 Février 2015

Président : M. RAULO Jean-Pierre , Maire.

Secrétaire de séance : Mme VIARD Sandrine

Présents : Mmes DUMAGNY Sandrine-MELIS Greet - PERRIN Christine-VIARD Sandrine.

MM . RAULO Jean-Pierre-BOUILLER Jean-Paul- CHANDIOUX Sylvain-DEGOUZEL Guy - GOUNEAU Didier -LACOMBRE Thierry - SOTTY Bertrand.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) Point sur le document unique :

Une 1^{ère} réunion rassemblant les élus et les agents de 5 communes (Cressy sur Somme, Cuzy, Marly sous Issy, Montmort, Saint Radegonde) et le service prévention du centre de gestion s'est déroulée au début du mois de janvier 2015.

Au cours de cette réunion, la méthode de travail a été expliquée par le spécialiste et un échancier mis au point. Le but final consistant à éviter ou tout le moins limiter les risques d'accident pour nos agents communaux dans l'exercice de leur travail.

2) Demande de subvention auprès du FNP :

Le conseil émet un avis favorable pour que le maire effectue une demande de subvention auprès du Fond National de Prévention(FNP). Cette subvention compense le temps des agents investis dans la réalisation de la démarche de prévention.

3) Présentation de l'ADAP :

La loi sur l'accessibilité votée en 2005 prévoyait un certain nombre de préconisations pour favoriser l'accueil du public en situation de handicap à réaliser pour 2015 au plus tard.

Conscients des difficultés pour les collectivités à mettre en œuvre l'ensemble des mesures, les pouvoirs publics ont accepté d'accorder un délai supplémentaire à condition qu'elles proposent au préfet au plus tard le 27 septembre 2015 un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP). Dans le

cadre de cet agenda, la commune devra s'engager à réaliser les travaux de mise en conformité des locaux accueillant du public dans un délai maximum de 3 ans. Les locaux concernés par la mise en conformité sont : la mairie, la salle polyvalente, l'ancienne école et l'église.

Deux organismes pourront aider le conseil municipal pour évaluer et chiffrer les travaux de mise en conformité, l'ATD (Agence technique Départementale) et le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme, Environnement). De façon à bénéficier de leur appui, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune à ces 2 organismes qui se monte respectivement à 200 euros et 112 euros.

4) Travaux de la salle communale :

Des travaux d'isolation de l'ancienne cantine avaient été décidés au cours de l'année 2014.

Le conseil a décidé de profiter de l'immobilisation de la salle communale pour prolonger les travaux qui consisteront à intégrer la cantine aux deux autres salles par la suppression du muret.

5) Point sur la maison Bourgogne :

A la demande du maire, Mme JUTEAUX, architecte du CAUE est venue visiter la maison Bourgogne pour évaluer la faisabilité de transformer cette bâtisse en 4 appartements dont 2 accessibles à des personnes à mobilité réduite.

La première approche semble favorable, mais elle doit être affinée par une étude plus complète (un bureau d'étude).

Des subventions auprès du Conseil Régional sont possibles. Le maire doit approfondir cet aspect.

6) Demande à la Commune d'Issy-l'Evêque le remboursement de sa part concernant les dépenses de fonctionnement de la serre intercommunale pour l'année 2014, soit la somme de 194,69 €.

7) Accepte de rembourser la somme de 99,83 € à Melle SIMON Isabelle, locataire du logement de la mairie, représentant la consommation d'eau de la commune durant l'année 2014.

A CRESSY , le 4 Février 2015

Le Maire
Jean-Pierre RAULO